

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2024

La séance débute à 20h40 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Julien BUVAT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, François GENIN, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Patrick BARANGER.

Excusé : Marc-Antoine SABATIER

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 17 septembre 2024
- ✓ Délibération City parc suite nouvelle proposition
- ✓ Délibération cadence d'amortissements suite demande Trésorerie
- ✓ Délibération contrat prévoyance agents suite au décret n°2022-581
- ✓ Questions diverses

➤ **Adoption du PV de la réunion du 17 septembre**

Le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **City Parc**

Un schéma ainsi qu'une documentation sur les accessoires sont distribués en séance.

Nous avons reçu une nouvelle proposition de la société AUVERGNE SPORTS, qui nous a conseillés d'ajouter des agrès (vélo, vélo elliptique, push-pull) et une table multi-jeux pour augmenter les chances d'acceptation du dossier par l'ANS (=Agence Nationale du Sport), qui peut financer jusqu'à 50% du projet.

Le total du devis AUVERGNE SPORTS est de 61 491 € HT, auquel il faut ajouter 20 865 € HT pour la préparation de la plateforme.

Le Maire rappelle que le projet ne sera lancé que si le financement total atteint 80%, en cumulant l'ANS, la Région et le Département.

Les couleurs références RAL6024 (verte pour les poteaux) et RAL7016 (gris pour les grilles) seront soumises à l'approbation des Bâtiments de France.

Le Conseil valide à l'unanimité la présentation du projet proposé pour les demandes de subventions.

➤ **Cadence d'amortissements**

La Trésorerie demande à modifier les règles pour les durées d'amortissement des investissements validées lors de la dernière réunion du 17/09, et d'adopter les règles ci-dessous :

Pour le budget « Commune » :

Article	Libellé	Durées
204181	Biens mobiliers, matériel et études / organismes publics divers	◇ 1 an pour les montants inférieurs à 1000 € ◇ 15 ans pour les montants supérieurs à 1000 €
204182	Bâtiments et installations / organismes publics divers	
203	Frais d'études	◇ 5 ans

Pour le budget « Eau » :

Article	Libellé	Durées
2158	Installations, matériels et outillages techniques	◇ 1 an pour les montants inférieurs à 1000 € ◇ 10 ans pour les montants entre 1000 € et 20000€
2156	Matériel d'exploitation	
203	Frais d'études	◇ 40 ans pour les montants supérieurs à 20000€ ◇ 5 ans

Les nouvelles durées sont validées à l'unanimité

➤ **Contrat de prévoyance pour les agents municipaux**

La commune adhère à un contrat de prévoyance pour ses employés communaux qui court depuis 2013. Au 01/01/2025, le minimum de participation de la commune à l'adhésion de base passe de 5 à 7 € par mois et par agent, le solde, qui dépend du niveau de salaire, étant à la charge de l'agent (les options additionnelles facultatives sont à la charge exclusive de l'agent).

Après discussion, le Conseil propose à l'unanimité de prendre en charge 50% de l'adhésion de base.

➤ **Questions diverses**

- Le Maire informe le Conseil avoir reçu un courrier du sénateur JM BOYER se félicitant de la validation par le Sénat du caractère optionnel du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes au 01/01/2026.
La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense (DSA) demande donc aux communes, au cas où la décision du Sénat serait validée par l'Assemblée Nationale, de se prononcer sur leur souhait.

pour le transfert = 8 voix - contre le transfert = 1 voix - abstention = 0 voix.

Le Conseil valide à la majorité le transfert.

- La Communauté de Communes DSA demande au Département (le propriétaire) de mettre le parking du Guéry payant, de façon à minimiser le déficit de fonctionnement du Cap Guéry. La validation de la commune d'Orcival, sur laquelle se trouve le parking, est requise. Après discussion, le Conseil, dans un esprit de responsabilité collective vis-à-vis de DSA, valide la demande.

- P.MICHAUX rappelle au Conseil la date du repas annuel des Aînés, à savoir le dimanche 15 décembre, à l'Auberge de Servières. Cette année les paniers distribués aux personnes de plus de 75 ans qui n'auront pu assister au repas pour raison de santé seront approvisionnés à la Ferme du Roc et à la Maison de la Chocolaterie.
- A la demande de la mairie de St Bonnet, la cérémonie du 11 novembre sera décalée de 11h à 11h15.

La séance est levée à 23h